



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
 CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1006.2007.TREATIES-4 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES ROUTES DE TRAFIC

INTERNATIONAL (AGR)

GENÈVE, 15 NOVEMBRE 1975

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS À L'ANNEXE II DE L'AGR¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 10 octobre 2007, c'est à dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, aucune objection n'a été reçue.

En conséquence, les amendements proposés ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 5 de l'article 9, ils entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 15 janvier 2008.

Le 15 octobre 2007

¹ Voir notification dépositaire C.N.316.2007.TREATIES-3 du 10 avril 2007
 (Proposition d'amendements à l'Annexe II de l'AGR)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org> où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.